

DAJI/2019/Décision/Subvention/48

Décision portant validation de l'attribution d'une subvention à l'association DYNAMU (ED62)

L'Administratrice Provisoire d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu l'arrêté du Recteur en date du 17 juillet 2019 portant nomination de madame Simone Bonnafous, à l'administration provisoire d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2019/08/29-01 du conseil d'administration en date du 29 août 2019, donnant délégation de pouvoir à l'Administratrice provisoire,
Vu l'extrait du procès-verbal de l'Ecole Doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé » en date du 17 juin 2019,

DÉCIDE

Article 1 :

Une subvention d'un montant de 1 000 € est accordée à l'association des doctorants DYNAMU afin d'organiser l'évènement «13 minutes jeunes chercheurs ».

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de l'Ecole Doctorale : 9800DFDO.

Article 3 :

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 06 novembre 2019



Simone BONNAFOUS

Administratrice Provisoire d'Aix-Marseille Université